




# AVIS PUBLIC

## Report de l'assemblée extraordinaire

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ** par la soussignée, secrétaire-trésorière et directrice générale de Saint-Blaise-sur-Richelieu, que la session extraordinaire du Conseil de cette Municipalité prévue le 11 décembre 2018 est remise au **mercredi 19 décembre 2018 à 19 : 30**. Au cours de cette assemblée extraordinaire, le règlement de taxation pour la prochaine année financière sera adopté.

Lors de cette session, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le règlement de taxation.

DONNÉ à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 6<sup>e</sup> jour de décembre deux mille dix-huit.


  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

(au moins 8 jours avant la session)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 6 décembre 2018 entre 14:00 et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2018.

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière